



XAnge

Siparex XAnge Venture

# LETTRE ANNUELLE FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2021

AU 31 MARS 2023

Cher Souscripteur,

Nous avons le plaisir de vous adresser la Lettre Annuelle du FCPI Siparex XAnge Innovation 2021 dans laquelle vous trouverez le détail de l'activité du Fonds.

Lors de l'exercice écoulé, le Fonds a réalisé quatre réinvestissements dans les sociétés DIV-RIOTS, Treefrog Therapeutics, Vertuoza et Wandercraft. Il a procédé à sept nouveaux investissements dans les sociétés Critizr, Greenly, Le Collectionist, LegalPlace, Omie, Ouihelp et Qubit pharmaceuticals.

Au 31 mars 2023, le Fonds détient seize participations actives dans son portefeuille.

Dans la section « Focus Participations » en page 2 de cette lettre annuelle, nous vous présentons l'évolution de la société Treefrog Therapeutics ainsi que l'investissement dans les sociétés Greenly et Omie.

L'équipe d'investissement suit activement l'ensemble des participations du Fonds et poursuit la recherche de création de valeur au mieux des intérêts des porteurs de parts.

Nous vous remercions de votre confiance.

L'équipe de gestion

Retrouver toute l'actualité de vos Fonds sur [www.siparexfondsfiscaux.com](http://www.siparexfondsfiscaux.com)  
**Pour toute information complémentaire, votre Conseiller se tient à votre disposition**

*Nous vous rappelons que la performance du Fonds est directement liée à celles des entreprises dans lesquelles il investit, qui pourront être positives ou négatives.  
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## 1 — PHILOSOPHIE D'INVESTISSEMENT

---

Avec un savoir-faire éprouvé depuis 1999 dans la gestion de Fonds de défiscalisation du lancement à la clôture, notre équipe, qui dispose d'une expertise spécifique dans les domaines du numérique, des technologies avancées à usage industriel (cleantech, optique etc...) et de l'impact, a un rôle d'accompagnement qui va au-delà de la participation financière. Elle apporte son expérience technologique et ouvre également aux PME innovantes l'accès au réseau de partenaires et d'investisseurs du Groupe Siparex, tout en accompagnant les dirigeants dans leur stratégie de développement.

Nous vous rappelons que les FCPI sont des placements non garantis en capital dont l'objectif est de renforcer les fonds propres des entreprises innovantes non cotées présentant des perspectives de croissance. L'équipe de gestion est chaque jour mobilisée afin de sélectionner rigoureusement et d'accompagner dans la mise en œuvre de leur stratégie les entreprises qui présentent les meilleures opportunités d'évolution, sans que cet accompagnement ne constitue en aucun cas une garantie de succès ou de performance.

## 2 — FOCUS PARTICIPATIONS

---

La Société de Gestion est amenée, dans l'intérêt des porteurs de parts, à exercer les droits de vote lors des Assemblées Générales des sociétés dans lesquelles le Fonds détient des participations.

### ACTUALITÉS

#### TREEFROG THERAPEUTICS

---

Treefrog est une start-up spécialisée dans la production industrialisée de cellules souches. Son innovation, C-Stem, permet de produire de manière fiable des cellules de haute qualité.

Forte de plus de 100 biophysiciens, biologistes cellulaires et ingénieurs en bioproduction, TreeFrog Therapeutics a pour mission de rendre les thérapies cellulaires plus sûres et plus abordables pour des millions de patients.

Depuis sa création en 2018 à Bordeaux, Treefrog continue de se développer avec 75 M€ levés, 17 brevets déposés et 3 programmes thérapeutiques.

Ce développement s'effectue également à l'international avec l'ouverture d'une filiale à Boston (Etats-Unis), à Kobe au Japon et des partenariats - Umoja Biopharma à Seattle aux Etats-Unis ou GAIA BioMedicine au Japon.

#### OMIE

---

Depuis son lancement en 2021, Omie s'est réellement positionnée comme un acteur pionnier dans une nouvelle catégorie du marché alimentaire français. En mettant l'accent sur l'agriculture locale et régénératrice, Omie contribue à préserver nos sols et notre terre pour les générations futures. En tant que B Corp certifiée dès ses débuts, cette start-up accorde une grande importance non seulement à ses résultats financiers, mais aussi au bien-être de ses producteurs, à l'environnement et à ses clients.

La start up propose sur son application 260 produits et possède des partenariats avec des agriculteurs et des coopératives.

#### GREENLY

---

Créée par Alexis Normand en 2019, Greenly est une plateforme qui permet d'automatiser une grande partie de la réalisation du bilan carbone des entreprises et suggère par la suite des recommandations moins carbonées.

Afin de réaliser le bilan carbone de ses clients, Greenly connecte son logiciel à plus de 100 partenaires ce qui lui permet de réunir des millions de données (achats, data centers, transport...). La start-up peut ainsi dresser automatiquement un bilan complet et proposer près de 200 recommandations et formations à l'entreprise audité afin qu'elle puisse améliorer son efficacité énergétique.

Greenly compte aujourd'hui plus de 400 clients, principalement basés en France. Avec cette opération, elle entend poursuivre le développement de son logiciel SaaS mais surtout accélérer son déploiement à l'international, en Europe et aux Etats-Unis.

Greenly vient de lever 21 M€ dans un tour de table auquel le Fonds a participé.

Ses produits peuvent également être achetés auprès de plusieurs distributeurs tels que Decathlon, Mon-marché Grand Frais, etc.

Omie a finalisé en février dernier un tour de table de 15 M€ auquel le Fonds a participé. Cette levée de fonds va lui permettre de trouver de nouveaux partenaires agricoles, créer de nouveaux produits et développer la marque.

***Les performances du Fonds sont directement liées à celles des entreprises dans lesquelles il investit, qui pourront être positives ou négatives.***

—  
Avantage fiscal  
à l'entrée\*\*

IR 18 %  
—

## 3 — FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2021

\*\* sous réserve de respecter  
les conditions fiscales et notamment  
la durée de détention

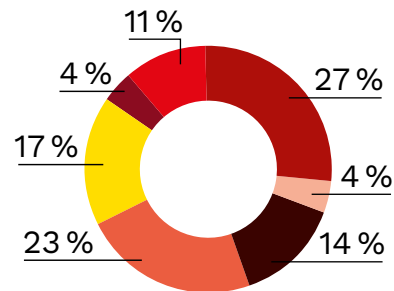
### SITUATION AU 31 MARS 2023

Actif net du Fonds au 31/03/23	11 085 140,00 €
Valeur de souscription	500,00 €
Distributions totales	- €
Valeur liquidative au 31/03/23	458,06 €
Valeur liquidative + distributions au 31/03/23	458,06 €
Évolution sur 1 an	-4,30 %
Évolution depuis l'origine (hors avantage fiscal)*	-8,39 %
Évolution depuis l'origine (avec avantage fiscal)*	11,61 %

\* hors droit d'entrée

**Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Nous vous rappelons que le Fonds est un placement non garanti en capital.**

### RÉPARTITION SECTORIELLE DU PORTEFEUILLE



- Industrie mécanique, électrique
- Sciences de la vie et médical
- Services aux entreprises
- Informatique
- Internet
- Services grand public
- Tourisme / Loisirs

### PARTICIPATIONS ACTIVES DU PORTEFEUILLE AU 31 MARS 2023

<b>360LEARNING</b>	Solution de formation en ligne pour la clientèle d'entreprise
<b>AEROSPACELAB</b>	Production de petits satellites et solutions de service de surveillance
<b>CORE BIOGENESIS</b>	Méthode de bioproduction à grande échelle de molécules biologiques
<b>CRITIZR</b>	Logiciel de support des interactions avec la clientèle en magasin et de gestion de la satisfaction clients
<b>DIV-RIOTS</b>	Plateforme proposant des outils de développement pour la création d'applications et de sites internet
<b>GREENLY</b>	Plateforme d'automatisation du bilan carbone des entreprises et suggère des recommandations moins carbonées
<b>LE COLLECTIONIST</b>	Plateforme en ligne de location saisonnière de villas et résidences secondaires de luxe avec services (ménage, cuisine, concierge...)
<b>LEGALPLACE</b>	Plateforme digitale pour les TPE qui permet de créer une société en ligne en quelques clics
<b>OMIE</b>	Épicerie en ligne de produits locaux et en circuit court
<b>OUIHELP</b>	Plateforme d'aide à domicile pour les séniors
<b>QUBIT PHARMACEUTICALS</b>	Plateforme spécialisée dans la découverte de médicaments grâce à la simulation et la modélisation moléculaire accélérée par le calcul quantique
<b>SYNAPSE</b>	Plateforme de pharmacovigilance permettant d'accéder à des informations fiables et utiles sur les interactions médicamenteuses
<b>TREEFROG</b>	Production de masse de cellules souches
<b>VERTUOZA</b>	Logiciel permettant aux professionnels du bâtiment d'organiser leurs chantiers
<b>WANDERCRAFT</b>	Exosquelette pour la rééducation et/ou la marche des personnes paraplégiques et myopathes
<b>WELCOME TT JUNGLE</b>	Plateforme média dédiée à l'emploi (mise en relation entre les entreprises et futurs employés, articles, vidéo, magazine.)

**Autres placements** — Conformément à la stratégie du Fonds, le solde des actifs peut être investi dans des placements de trésorerie et notamment des OPCVM monétaires.

### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR0013527280	Date de fin de vie minimum	31/12/2027
Agrément AMF	FCI20200007	Date de fin de vie maximum	31/12/2030
Date de création	29/12/2020	Rachats de parts bloqués jusqu'à la fin de vie du Fonds prorogations incluses sauf dans les cas dérogatoires. <sup>(2)</sup>	
Durée de vie	7 ans		
Prorogation éventuelle <sup>(1)</sup>	3 x 1 an		

<sup>(1)</sup> La durée de vie du Fonds pourra être prorogée sur décision de la Société de Gestion. Cette décision de prorogation sera prise trois mois au moins avant l'expiration de la durée de vie du Fonds et portée à la connaissance des porteurs de parts au moins trois mois avant l'échéance de sa durée initiale ou d'une précédente prorogation. Elle sera par ailleurs portée à la connaissance de l'AMF et du Dépositaire. <sup>(2)</sup> Aucune demande de rachats de parts ne peut être prise en compte avant l'expiration du délai réglementaire de conservation des parts permettant de bénéficier de la réduction d'impôts IR. A titre exceptionnel, les demandes de rachats de parts qui interviennent avant l'expiration de ce délai sont acceptées dès lors qu'elles sont liées à un accident de la vie : invalidité (correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la Sécurité Sociale), décès ou licenciement du porteur de parts ou de son conjoint soumis à une imposition commune. Les rachats de parts sont réalisés sur la base de la valeur liquidative semestrielle qui suit la demande de rachat. Les dates d'établissement des valeurs liquidatives, et corrélativement, les dates d'exécution des ordres de rachats de parts sont en date du 31 mars et du 30 septembre.

## FRAIS POUR LES PORTEURS DE PARTS DE LA GAMME DES FCPI SIPAREX INNOVATION

Conformément aux dispositions de l'article D. 214-80-5 du Code Monétaire et Financier, la Société de Gestion vous informe du montant détaillé des frais et commissions, directs et indirects, perçus par l'ensemble des intervenants (Société de Gestion, Commercialisateurs, Commissaires aux comptes, Dépositaire, etc.) de chacun des Fonds, et des conditions d'encadrement de ces frais.

MILLESIME DE FONDS	ANNÉE de création	GRANDEUR Constatée (par part)	SOMME DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DES DISTRIBUTIONS PAR PART (en €)										
			FRAIS DE GESTION ET DE DISTRIBUTION RÉELLEMENT PRÉLEVÉS DEPUIS LA SOUSCRIPTION PAR PART (en €)										
			31/03 2013	31/03 2014	31/03 2015	31/03 2016	31/03 2017	31/03 2018	31/03 2019	31/03 2020	31/03 2021	31/03 2022	31/03 2023
FCPI SIPAREX INNOVATION 2010	2009	Valeur liquidative + distributions Montant des frais cumulés	513,41 66,76	516,77 86,34	479,89 105,35	492,91 126,28	487,26 137,52	449,91 147,91	449,49 159,57	410,98 165,03	439,92 171,78	394,22 176,18	372,70 178,43
FCPI SIPAREX INNOVATION 2012	2011	Valeur liquidative + distributions Montant des frais cumulés	445,44 30,09	440,18 50,90	399,29 70,71	424,93 90,16	438,34 110,13	441,17 130,89	428,55 153,72	276,03 167,96	284,31 176,71	160,05 183,62	161,28 183,76
FCPI SIPAREX INNOVATION 2013	2012	Valeur liquidative + distributions Montant des frais cumulés		495,16 29,37	477,64 49,19	656,65 70,16	620,10 89,62	650,18 109,66	635,91 132,08	559,83 152,27	586,02 172,14	542,60 191,76	292,32 199,02
FCPI SIPAREX INNOVATION 2014	2013	Valeur liquidative + distributions Montant des frais cumulés			470,60 30,70	655,50 51,34	624,12 73,11	382,22 96,07	354,87 117,67	241,63 142,45	253,43 165,04	239,50 177,93	175,14 185,24
FCPI SIPAREX INNOVATION 2015	2014	Valeur liquidative + distributions Montant des frais cumulés				546,61 27,76	472,43 49,38	305,60 72,00	287,81 93,11	159,13 115,88	165,86 138,25	146,47 154,54	80,03 166,04
FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2016	2015	Valeur liquidative + distributions Montant des frais cumulés					476,05 28,13	401,32 49,24	447,07 70,43	396,08 91,92	422,16 113,55	372,37 134,94	279,80 155,50
FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2017	2016	Valeur liquidative + distributions Montant des frais cumulés						440,61 27,95	430,58 49,24	391,21 70,95	440,51 92,27	429,64 113,42	394,78 133,57
FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2018	2017	Valeur liquidative + distributions Montant des frais cumulés						490,67 6,21	474,32 33,02	426,48 54,40	439,94 75,52	646,77 97,69	526,25 119,56
FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2019	2018	Valeur liquidative + distributions Montant des frais cumulés							496,57 5,43	468,83 30,26	461,36 49,97	675,78 67,32	582,38 82,25
FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2020	2019	Valeur liquidative + distributions Montant des frais cumulés									479,46 25,09	513,35 44,41	520,77 60,93
FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2021	2020	Valeur liquidative + distributions Montant des frais cumulés										478,65 25,59	458,06 45,42
FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2022	2021	Valeur liquidative + distributions Montant des frais cumulés											464,12 26,63

Frais de gestion et de distribution (hors droit d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription (calculés selon une méthode normalisée). Il s'agit donc du cumul des frais prélevés depuis l'origine du Fonds. Les montants des frais ainsi que les valeurs liquidatives, majorées des distributions, figurant dans ce tableau résultent d'une simulation selon les normes réglementaires applicables aux Fonds mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du code général des impôts.

## AVERTISSEMENT

Votre attention est attirée sur le fait que le montant de votre souscription est bloqué pendant la durée prévue au Règlement du Fonds, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement. L'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détenez et de votre situation individuelle.

L'avantage fiscal octroyé par la souscription du Fonds présente notamment les contraintes et les risques suivants :

— Une part significative du Fonds est investie dans des petites et moyennes entreprises non cotées. La valeur des actifs du Fonds n'est donc pas le résultat d'échanges sur les marchés financiers, mais de l'appréciation de la Société de Gestion et du commissaire aux comptes du Fonds.

— Une part importante des sociétés dont le Fonds est actionnaire n'est pas cotée ou l'est sur des marchés non réglementés sur lesquels s'opèrent peu d'échanges, engendrant un risque d'illiquidité du portefeuille dont certaines positions pourraient être soldées en contrepartie d'une décote d'illiquidité.

— Risque lié à la faible maturité de certaines entreprises cibles : la performance à l'échéance du Fonds dépend du succès des

entreprises dans lesquelles il investit. Une partie de ces investissements est réalisée dans des entreprises de création récente, qui présentent des risques de défaillance plus importants que des entreprises plus matures. « Les performances passées ne préjugent pas des performances futures ».

— Les rachats de parts lors de la liquidation du Fonds peuvent se faire à un prix inférieur au prix de souscription, il existe donc un risque de perte en capital.

Pour plus d'informations sur les risques spécifiques du Fonds, nous vous invitons à vous reporter à son règlement et DICI (Document d'information clé pour l'investisseur) qui sont disponibles sur le site internet [www.siparexfondsfiscaux.com](http://www.siparexfondsfiscaux.com)

Le rapport annuel de gestion du Fonds est disponible sur simple demande auprès de Siparex XAnge Venture.

Les appréciations formulées reflètent l'opinion de l'auteur à la date de publication et sont susceptibles d'évoluer ultérieurement. La Société de Gestion Siparex XAnge Venture - Groupe Siparex ne saurait être tenue responsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage du présent document ou des informations qu'il contient. Les informations ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation d'investir, ni un conseil en investissement ou une recommandation sur des investissements spécifiques. Les éléments d'information, opinions et données chiffrées sont considérés comme fondés ou exacts au jour de leur établissement en fonction du contexte économique, financier et boursier du moment et reflètent le sentiment à ce jour de la Société de Gestion. Elles n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification. Le présent document ne peut être reproduit, totalement ou partiellement, diffusé ou distribué à des tiers, sans l'autorisation écrite préalable de la société. Cette Lettre est un document d'information exclusivement destiné aux porteurs de parts et doit être traité de manière strictement confidentielle. XAnge est la marque de l'activité innovation du Groupe Siparex, spécialiste français indépendant du capital investissement, et sa Société de Gestion est Siparex XAnge Venture.

Pour toute information complémentaire, votre Conseiller se tient à votre disposition.

**XAnge**

**Siparex XAnge Venture**

5 rue Feydeau, 75002 Paris  
T. 01 53 93 02 20  
serviceclients@siparex.com

[siparexfondsfiscaux.com](http://siparexfondsfiscaux.com)  
[xange.fr](http://xange.fr)

Société par actions simplifiée au capital de 1 372 800 € - 452 276 181 RCS Paris  
Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n°GP-04000032 - N°TVA : FR 24 452 276 181